



Service d'Accompagnement
des Familles en Difficulté

8-10 place Francheville
24 000 Périgueux
Tél. 05 53 05 55 39
Fax. 05 53 05 17 84
safed24.fr

PROJET ASSOCIATIF

2018 - 2022

I.	Le SAFED une identité associative singulière	2
A.	Historique du SAFED.....	2
B.	Les valeurs fondamentales du SAFED	3
1.	Laïcité et indépendance d'intervention	4
2.	Promotion de la bienveillance et lutte contre toute forme de discrimination	4
3.	Accompagnement global et individualisé de chaque personne vers l'autonomie ...	4
4.	Veille et démarche prospective de réponse aux besoins	4
5.	Démarche d'amélioration continue.....	5
6.	Ouverture sur l'environnement et partenariats.....	5
C.	Le fonctionnement associatif (la gouvernance) :.....	5
1.	Le fonctionnement associatif.	5
2.	Les instances associatives :.....	6
3.	Communication avec les salariés :.....	6
4.	Règles éthiques	6
II.	Bilan du projet associatif 2013/2017.....	7
III.	Les enjeux majeurs pour le SAFED pour les cinq prochaines années.....	9
A.	Axe 1 : Consolider les pratiques existantes	9
1.	Garantie des droits des usagers et sécurisation des données :	9
2.	Pérennisation des structures et des moyens :	9
3.	Amélioration continue et labellisation qualité :	9
4.	Sécurisation des process et responsabilité des dirigeants:	9
B.	Axe 2 : Développer l'offre de service du SAFED.....	10
1.	Promotion de la politique associative SAFED :.....	10
2.	Impulsion d'une gouvernance dynamique :	10
IV.	Fiches actions.....	11
V.	Plan d'action.....	27

SAFED

Service d'Accompagnement des Familles En Difficulté

Projet associatif

Ce projet associatif a été élaboré au cours de réunions de réflexion entre les membres du Conseil d'administration de l'Association SAFED et la direction sur la période de mars à septembre 2018.

Le présent projet actualise le projet associatif rédigé en 2013.

I. Le SAFED une identité associative singulière

A. Historique du SAFED

En 1978 un centre provisoire d'hébergement (CPH) est installé dans des logements HLM au Gour de l'Arche pour l'accueil de réfugiés : le Centre d'Accueil Régional d'Apatrides Réfugiés et Déplacés.

En 1985, Monsieur Roland Dumas inaugure le Centre Départemental d'Accueil et de Réinsertion Sociale au 42 rue des Deux-Ponts à Périgueux. L'arrêté du 28 juin 1985 autorise le CEDARS à créer un CHRS de 31 lits.

L'Association est dissoute en 1987 et remplacée par l'Association SAFED (Secours Aux Familles En Difficulté), ceci afin de développer une action en faveur des publics démunis et en situation d'exclusion.

En 1989, une étude est conduite avec le CRAES sur les problématiques de santé des personnes accueillies au sein du CHRS et notamment les personnes bénéficiaires du RMI. Des constats tirés de ce travail, le CRAES aboutit à une proposition faite au Département de créer un service d'accompagnement santé. Ce service voit le jour en 1990.

En 1991, pour répondre aux difficultés de logement au sortir du CHRS, l'Association met en place de la location/sous-location avec pour visée la concrétisation d'une Agence Immobilière à vocation sociale... Durant toute cette période, le CHRS est sollicité par la Préfecture pour l'accueil des personnes qui font l'objet d'une expulsion.

En 1996, l'Association ouvre deux résidences : une résidence sociale à Périgueux et une résidence à Bergerac. Cette dernière fermera ses portes en juin 2003. Parallèlement, le Conseil Général passe convention avec l'Association pour créer le service RMI Santé.

En 1997, le CHRS devient co-gestionnaire du numéro vert des sans-abri, le « 115 ». Cette co-gestion est partagée avec un autre CHRS. Le CHRS SAFED réceptionne les appels pour 85 % du temps.

En 1998, l'Association ouvre un service de tutelles sur l'ensemble du département.

2007 voit la révision des statuts, l'Association modifie son appellation et devient « Service d'Aide aux Familles En Difficulté » et fête ses vingt ans. La résidence sociale entre dans le dispositif Maison Relais, elle a une capacité de 34 places.

Le 14 décembre 2009, l'Association SAFED signe un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec la Préfecture de la Dordogne et le CHRS passe à 35 places.

En décembre 2010, le SAFED se voit confier la co-gestion du SIAO, Service Intégré d'Accueil et d'Orientation en partenariat avec l'ASD.

Le 28 novembre 2011, la Préfecture de la Dordogne confie au SAFED les femmes et enfants victimes de violence, hébergés jusque-là par une association en liquidation. La capacité du CHRS passe alors à 63 places.

L'Association s'implique dans la politique de la Ville et conventionne avec la ville de Périgueux dans le cadre du Projet de Réussite Educative.

Aujourd'hui, le CHRS et le service des Tutelles gérés par l'Association œuvrent tous deux dans le cadre de la loi 2002-2 et sont donc soumis à évaluation.

L'Association a décidé dans le cadre de son CPOM d'étendre la démarche qualité à l'ensemble de ses établissements. L'Association obtient la certification ISO 9001 en décembre 2011.

En 2013, l'ilot femmes, accueil de jour de femmes victimes de violence est créé. Il s'enrichira de plusieurs dispositifs à savoir la prise en charge du Téléphone Grave Danger et la gestion des « parcours de sortie de prostitution » pour lequel il reçoit l'agrément départemental en mai 2017.

En 2014, la situation financière du Conseil général de la Dordogne nécessite que le service Santé émerge au niveau des financements européens. Le service fermera ses portes le 31 décembre 2016 suite à l'arrêt de financement du Conseil départemental.

A compter de 2014, l'Agence Régionale de Santé confie à l'association, dans le cadre de la prévention, la mise en place de formations pour la prise en charge de la crise suicidaire. Le SAFED œuvre sur la Dordogne, Le Lot et Garonne et les Landes. Une convention de collaboration avec l'association Ecoute et Soutien Limousin est signée en février 2018 pour mutualiser les savoirs et savoirs faire à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine.

Ouverture d'un centre de formation en 2014 mais le peu d'activité ne permettra pas à terme de conserver l'autorisation.

L'ensemble des établissements qu'ils soient soumis ou non à la loi 2002-2 travaille à la déclinaison du présent projet associatif dans le cadre de leur projet de service. L'association est labellisée ISO 9001 2015. Les établissements font l'objet d'audits internes croisés et d'audit externe.

Le SAFED développe sa politique de communication et a fêté ses 30 ans en juin 2017.

B. Les valeurs fondamentales du SAFED

Les valeurs associatives qui sous-tendent les missions du SAFED sont les suivantes :

Laïcité et indépendance d'intervention,

Promotion de la bienveillance et lutte contre toute forme de discrimination,

Accompagnement vers l'autonomie, global, individualisé et contractualisé avec chaque personne,

Veille et démarche prospective de réponse aux besoins,

Démarche d'amélioration continue,

Ouverture sur l'environnement et partenariats.

La mise en œuvre de ces valeurs doit se traduire par les organisations et les pratiques suivantes :

1. Laïcité et indépendance d'intervention

A ce titre, nous :

- choisissons nos méthodes d'action indépendamment de toute pression,
- développons le professionnalisme de nos intervenants,
- acceptons en notre sein l'expression « raisonnée » d'options philosophiques ou religieuses,
- respectons ces principes dans toute communication externe.

2. Promotion de la bientraitance et lutte contre toute forme de discrimination

A ce titre, nous :

- ne sommes porteurs d'aucune option philosophique ou religieuse, et ne tolérons aucune discrimination, ni prosélytisme,
- rejetons les « a priori » et les « représentations »,
- développons toutes démarches de bientraitance,

3. Accompagnement global et individualisé de chaque personne vers l'autonomie

A ce titre, nous :

- intervenons sur 8 champs : droits, logement, parentalité, protection, citoyenneté, emploi, culture, santé ...
- développons le potentiel et les compétences des personnes, et développons notre propre « savoir faire faire »,
- favorisons les actions collectives,
- excluons les postures de « sachant » sur l'autre.

4. Veille et démarche prospective de réponse aux besoins

A ce titre, nous :

- sommes vigilants sur les évolutions de la société,

- sommes en veille active sur les besoins qui ne sont pas encore pris en charge par l'Association et effectuons des propositions,
- revendiquons le droit à l'expérimentation,
- attendons du CA qu'il « ouvre » des portes et travaille à diversifier les modes de financement,
- sommes en veille sur d'autres modes de fonctionnement associatif.

5. Démarche d'amélioration continue

A ce titre, nous :

- systématisons les démarches d'évaluation, y compris du fonctionnement associatif,
- n'hésitons pas à investir dans des outils de progrès (démarche qualité, informatique, formation...),
- développons la participation la plus active des salariés.

6. Ouverture sur l'environnement et partenariats

A ce titre, nous :

- repérons et nous approprions les « bonnes pratiques »,
- développons notre communication, tant interne qu'externe,
- restons en veille sur les possibilités de rapprochement (convention, absorption, fusion ...),
- privilégions l'attitude de partenariat plutôt que de concurrence,
- inscrivons notre association dans le respect de la planète.

C. Le fonctionnement associatif (la gouvernance) :

1. Le fonctionnement associatif.

L'Association est composée d'un petit groupe d'adhérents. Ces adhérents sont des personnes physiques ayant une sensibilité sociale et/ou une expérience associative, qui sont cooptées.

Sans orientation politique, ces adhérents sont toutefois porteurs d'une « utopie sociale » et défenseurs d'une cause militante.

Le fonctionnement associatif est basé sur la séparation des pouvoirs, à savoir :

- le pouvoir exécutif, incarné par la direction (et dont l'étendue est décrite dans le Document Unique de Délégation), par l'encadrement et par les professionnels salariés,

- le pouvoir d'orientation et de supervision globale, incarné par le Conseil d'Administration.

2. Les instances associatives :

Le Conseil d'Administration

Il se réunit selon les modalités suivantes :

- 4 CA annuels pour délibération sur les budgets et les orientations (des CA extraordinaires sont possibles si nécessaire),
- des « revues de projets » ponctuelles venant s'intercaler afin de partager, suivre et valider l'avancement des projets stratégiques et du projet associatif.

Un règlement intérieur du CA précise ces modalités de fonctionnement.

Le Bureau :

Il se réunit en fonction des besoins.

Le bénévolat institué :

L'Association peut faire appel à des bénévoles dans le cadre d'un conventionnement prévu au règlement intérieur.

3. Communication avec les salariés :

Les membres du Conseil d'administration rencontrent régulièrement le personnel au cours de moments formels (fêtes, moments conviviaux, ...). A ces occasions, ils s'efforcent de se faire connaître des équipes et eux-mêmes de faire connaissance avec elles.

Les administrateurs n'ont pas de fonction de management des équipes : ils ne se substituent pas aux chefs de service ou à la direction. Ils n'interviennent pas directement sur le travail, sur les situations, ni les personnes et ne reçoivent pas les salariés en direct (plaintes...).

4. Règles éthiques

Les membres du Conseil d'administration sont soumis à un devoir de discrétion, voire de secret concernant les informations relatives aux usagers, avec interdiction d'accès aux dossiers individuels.

Les membres du Conseil d'administration sont solidaires des décisions qui sont prises en son sein.

II. Bilan du projet associatif 2013/2017

N°	Intitulé	Bilan
1	Disposer d'une envergure départementale et développer son activité	Reconnaissance du service prévention suicide au niveau la grande région Participation au groupe de travail FEALIPS & UNPS Participation à divers COPIL départementaux (PDHU, PDHI, domiciliation, SDF...) Référént départemental TGD, FVV, Sortie de prostitution
2	Instituer des RDV systématiques (annuels) entre les représentants de l'association et les partenaires institutionnels	Des rendez-vous ont été menés entre la direction et le vice-président pour présenter les services et chercher des financements pour les structures
3	Développer les contacts entre administrateurs Safed et les administrateurs des associations partenaires	Des conventions opérationnelles sont mises en place avec les divers services à l'initiative du staff d'encadrement
4	Créer un poste d'enquêteur social	Les financements ne permettent pas de créer un poste économiquement viable par contre, l'agrément pour mandataire ad hoc étranger mineur a été obtenu, l'accueil de jour est habilité justice dans le cadre du TGD
5	Elaborer des solutions pour accompagner les usagers souffrant de troubles psychiatriques	Des passerelles opérationnelles sont mises en place entre les différents associations (Croix marine, ANPAA, CEID, EMPP) mais le désert médical ne permet pas une prise en charge efficace. Un rapprochement avec l'association Croix Marine a été acté par les 2 CA, un audit va intervenir.
6	Obtenir l'élargissement de l'action santé aux personnes non bénéficiaires du RSA	Le service a fermé en décembre 2016. Les salariés ont été licenciés à l'exception d'une IDE qui a été reclassée
7	Créer un réseau d'employeurs potentiels pour nos usagers	Plus d'administrateur intéressé par ce thème, les usagers sont très loin de l'emploi et les équipes s'appuient sur le droit commun (pôle emploi, cap emploi, mission locale...)
8	Créer une structure d'accueil pour l'éviction des conjoints violents	Convention passée entre Droit des femmes et ASD sur 2 logements. Le droit des femmes n'a pas souhaité donner la mission des victimes et des auteurs à la même association
9	Etudier la possibilité de création d'activité économique	Le local a été acquis, l'atelier est en cours de rénovation avec l'aide de la Fondation Crédit agricole, l'atelier se structure (conventions d'emploi, projet d'établissement, imprimés,

		procédures)
10	Développer le bénévolat pour l'accompagnement périscolaire	La CAF ne souhaite pas homologuer de CLAS, aucune activité avec des enfants n'est possible sans ce dispositif, plusieurs CLAS sont à disposition dans les quartiers voisins
11	Etudier la possibilité d'élargir nos sources de financement	Recherche de fonds dans les fondations. Fondation Crédit agricole, fondation l'Oréal, Fondation de France, Fondation Bruneau, Clubs services accompagnent certaines actions ponctuellement. En cours, appel à projet sur base collaborative. Plusieurs autres fondations (EDF, MAIF, ENEDIS, SHAM...) sollicitées n'ont pas donné suite ou les projets présentés n'entrent pas dans leur champ de compétence.
12	Développer la formation « santé »	Ouverture d'un centre de formation sur les divers niveaux de compétences en interne Mise en place en 2014 et 2015 de cycles de formations auprès de publics divers (ESAT, Hôpitaux, Maison de retraite, Cassiopea, associations...). Pas de démarche commerciale offensive et très peu d'activité

L'association a largement développé l'aspect communicationnel tant en interne qu'en externe avec les outils et nouvelles technologies : extranet, site, réseaux sociaux, manifestations ouvertes à un large public (assemblées générales, anniversaires, signatures de conventions, manifestation et inauguration des dispositifs et nouvelles structures)

III. Les enjeux majeurs pour le SAFED pour les cinq prochaines années.

L'analyse du fonctionnement associatif, de l'environnement et des besoins non pourvus a fait émerger des enjeux majeurs pour le SAFED. A partir des divers schémas régionaux et départementaux, l'Association a traduit ces diverses réflexions en objectifs pour la période à venir.

Ces objectifs sont déclinés en « projets », pilotés par la Direction et l'encadrement et inscrits sur deux axes.

A. Axe 1 : Consolider les pratiques existantes

1. Garantie des droits des usagers et sécurisation des données :

- a. Garantir les droits des usagers en veillant aux obligations légales (fiche 1)
- b. Evaluer les projets personnalisés de chacun des usagers conformément à la loi 2002-2 (fiche 2)

2. Pérennisation des structures et des moyens :

- a. Veiller au maintien des structures en place et à leur développement par la pérennisation des budgets et des emplois (fiche 3)
- b. Maintenir une politique de formation et RH forte afin de mettre à disposition des forces vives adaptées (fiche 4)
- c. Renforcer les pratiques managériales afin de promouvoir une prise en charge efficace des usagers et dispositifs (fiche 5)

3. Amélioration continue et labellisation qualité :

Réitérer la certification ISO 9001 chaque année et selon les nouvelles versions dans le cadre de l'amélioration continue (fiche 6)

4. Sécurisation des process et responsabilité des dirigeants:

- a. Sécuriser les pratiques liées à la gestion patrimoniale MJPM en veillant à la l'application de la loi « le tuteur ne peut ni acquérir les biens du tuteur, ni les

prendre à bail ou à ferme » et effectuer une gestion en « bon père de famille » des biens patrimoniaux immobiliers et mobiliers des majeurs protégés (fiche 7)

- b. Sécuriser les pratiques liées à la gestion alimentaire dans les hébergements. Dans le cadre de la mise à disposition des denrées de la Banque Alimentaire, le SAFED assure la sécurité alimentaire, l'accès pour tous, en particulier les populations les plus démunies, à une alimentation en quantité et qualité adaptées. (fiche 8)
- c. Sécuriser les pratiques liées à la gestion de l'atelier de la Maison relais en assurant la sécurité physique des salariés et usagers de la structure. (fiche 9)

B. Axe 2 : Développer l'offre de service du SAFED

1. Promotion de la politique associative SAFED :

- a. Promouvoir l'association par une politique associative forte en direction des personnes publiques en effectuant des visites régulières aux diverses instances locales et territoriales et par la participation des administrateurs à des réunions de travail et manifestations (fiche 10)
- b. Intégrer de nouvelles compétences de la société civile au conseil d'administration afin de mailler le territoire et les secteurs d'activité afin de mieux comprendre et évaluer les enjeux sociétaux (fiche 11)

2. Impulsion d'une gouvernance dynamique :

- a. Répondre aux appels à projet et aux nouveaux besoins des familles en effectuant une veille sur les évolutions sociétales et les dispositifs adaptés, soutenir les projets auprès des financeurs conjointement avec les salariés techniciens (fiche 12)
- b. Mutualiser des ressources avec les partenaires associatifs en impulsant de nouvelles formes de coopérations (fiche 13)
- c. Repenser le projet immobilier (fiche 14)
- d. Développer la communication externe (faire connaître l'association, informer le grand public des évolutions législatives, travailler l'image des métiers, intégrer les nouvelles technologies) (fiche 15)
- e. Inscrire l'association dans une démarche de développement durable (fiche 16)

La réflexion sur ce projet associatif a donné lieu à la rédaction d'une série de 16 fiches-actions pour traduire les objectifs du projet associatif en « projets » concrets, un tableau de bord, synthèse des actions est tenu afin d'analyser les avancées des projets et les évaluer.

AXE 1 : Consolider les pratiques existantes		
N° et Intitulé :	1	Garantir les droits des usagers
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille légale et réglementaire - Respecter la loi et les obligations - Promouvoir le dossier unique et la protection des données personnelles - Actualiser les outils de la loi 2002-2 - Se mettre en conformité avec les réformes à venir : programme justice, réforme de la tutelle, loi française informatique et liberté, formation. 	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel et autorisations - Audits internes et externes - Evaluation interne et externe - Contrôle sur place et sur pièces 	
Echéance :	Durée du projet	
Partenaires :	Financeurs Prescripteurs Partenaires de l'accompagnement	
Autres acteurs :	Conseil d'administration Usagers Salariés Encadrement	
Actions / Planning :	Elaboration d'une procédure de veille et d'analyse des supports : FNAT, FARS, ASH, UNIFAF, URSSAF, LAMY Social et Paie, InExtenso, circulaires et décrets... Formation, accompagnement et contrôle des écrits professionnels, de la gestion et du partage du dossier de l'utilisateur. Mise à jour des livrets d'accueil Analyse des réformes, de leur impact sur les organisations, analyse des risques et plan d'actions de mise en conformité.	06/2019 Annuel 2019 et 2022 Annuel en revue de direction

AXE 1 : Consolider les pratiques existantes		
N° et Intitulé :	2	Evaluer des projets personnalisés de chacun des usagers
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'utilisateur au cœur du dispositif - S'assurer que les valeurs associatives sont respectées - Veiller à l'application de la loi 2002-2 	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs qualités sur existence CAP et DIPM - Comptes rendus de réunion - Evaluations internes et externes - Compte rendu de tables rondes - Synthèse des questionnaires usagers sur le thème des projets individualisés - Audit internes et externes - Réclamations - Rapports d'activité - Certification - Attestations de consentement 	
Echéance :	Annuel durée du projet	
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Financeurs et prescripteurs - Usagers - Autres associations - Cabinet d'évaluation externe - Organisme de certification 	
Autres acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement - Référent qualité - Familles et alliés des usagers - Salariés 	
Actions :	<p>Rechercher des formes de communication variées, adaptées : adaptation des documents en langage FALC</p> <p>Améliorer la recherche de la participation de la personne à toutes les étapes afin de respecter ses choix, son rythme, ses besoins grâce à des échanges inter associatifs, benchmarking, essai de mise en place de CVS</p> <p>Adapter le projet en fonction des évolutions de parcours, des événements qui peuvent survenir et le réévaluer régulièrement</p> <p>Développer une politique de suivi et de contrôle des dossiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une information préalable et adaptée - Vérifier que l'ensemble des usagers des ESMSS bénéficie d'un projet personnalisé - Mise en place d'une méthodologie fiable de mesure de l'existence de projets personnalisés - Analyse du contenu des projets personnalisés - Analyse et réduction des écarts 	<p>06/2019</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>12/2019</p>

AXE 1 : Consolider les pratiques existantes		
N° et Intitulé :	3	Pérenniser les budgets annuels
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les activités - Pérenniser les emplois - Offrir des prestations de qualité aux usagers 	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes administratifs et bilans comptables - Trésorerie - Bilans d'activité - Organigramme - Questionnaires aux usagers - Evaluations internes et externes 	
Echéance :	Annuelle sur la durée du projet	
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Financeurs institutionnels - Financeurs privés - Expert-comptable et CAC - Organismes d'évaluation 	
Autres acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateurs - Usagers - Salariés 	
Actions / Planning :	<ul style="list-style-type: none"> - Formation : développer des compétences des professionnels du siège social : formation aux budgets prévisionnels, analyse financière et budgétaire, reporting mensuel - Tenue des indicateurs qualité - Contrôle des comptes et de la trésorerie - Visite aux financeurs par CA et alertes en cas de difficultés : planification visites CA, Positionnement et communication auprès de dirigeants institutionnels par le CA - Rédaction des supports et analyse 	2019 Trimestre Mensuel Chaque dernier CA de l'année Annuel

AXE 1 : Consolider les pratiques existantes		
N° et Intitulé :	4	Maintenir une politique de formation et RH forte
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des prestations de qualité aux usagers - Adapter les compétences aux besoins - Lutter contre les risques psychosociaux 	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Bilan de formation - Bilans des entretiens - Taux d'absentéisme pour maladie - Evaluations externes - Compte rendus de CHSCT - DUERP - Audits, évaluations internes et externes - Questionnaires salariés et usagers 	
Echéance :	Annuel sur la durée du projet	
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Organisme de formation - OPCOM - SST - IRP - Organisme évaluateur 	
Autres acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> - Référent formation - Encadrement - Salariés - Autres associations 	
Actions / Planning :	<p>Mener les entretiens professionnels</p> <p>Mettre en œuvre les entretiens d'évaluation</p> <p>Développer et optimiser le processus formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation à l'élaboration d'une politique efficiente - Evaluer les formations - Rédiger des cahiers des charges adaptés - Mutualiser les formations pour toucher le plus grand nombre ou réduire les couts <p>Mettre en œuvre le plan d'actions pour lutter contre les RPS et l'évaluer</p>	<p>2020 et 2022</p> <p>2019/2021/2023</p> <p>2022</p> <p>12/2020</p>

AXE 1 : Consolider les pratiques existantes		
N° et Intitulé :	5	Renforcer les pratiques managériales
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les risques psychosociaux - Savoir organiser et piloter les services au profit d'une prise en charge de qualité 	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Formation management - Diplômes de l'encadrement - Entretiens encadrement - Entretiens salariés - Taux d'absentéisme - Relevé d'incident - Comptes rendus CHSCT - Comptes rendus DP - Plan d'action audit RPS 	
Echéance :	2022	
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes de formation - IRP - SST - Superviseurs 	
Autres acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> - Direction - Salariés - Autre chef de service 	
Actions :	<p>Former et certifier les managers : organisation, tableaux de bords, pilotage, tenues de réunion, prospective</p> <p>Promouvoir une organisation apprenante avec la mise en place de feedbacks réguliers (formations, réunions à l'extérieur...)</p> <p>Echanger les pratiques avec d'autres encadrants dans d'autres secteurs (géographiques ou d'activités)</p> <p>Clarifier et faire évoluer les activités et les postes</p> <p>Mettre en œuvre une analyse des pratiques de l'encadrement</p> <p>Organiser des moments pour travailler le sens et le collectif</p> <p>Etre en veille sur les évolutions en matière de management et d'organisation</p>	<p>2019 / 2022</p> <p>2019</p> <p>2019</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>12/2020</p> <p>2021</p>

AXE 1 : Consolider les pratiques existantes		
N° et Intitulé :	6	Réitérer la certification ISO 9001 chaque année et selon les nouvelles versions dans le cadre de l'amélioration continue
Objectif :	Etre dans une démarche continue d'amélioration Conserver le label Iso 9001	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - plan d'amélioration - audits internes et externes - certification 	
Echéance :	Tous les ans + renouvellement complet 2021	
Partenaires :	Organisme certificateur	
Autres acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'administration - ensemble des salariés - référent qualité - auditeurs internes - partenaires - usagers 	
Actions :	<p>Présenter la politique et les objectifs qualité, promouvoir la démarche d'amélioration continue et la satisfaction des usagers, suivre les indicateurs qualité et animer le plan d'amélioration</p> <p>Développer le questionnement et la culture qualité au sein des équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les procédures en place dans les établissements - dès l'embauche, présenter le livret qualité et former aux procédures, - transmettre la fiche d'amélioration pour chaque incident détecté, - maintenir les points qualité en réunion de service trimestriellement... <p>Poursuivre la formation des auditeurs internes</p> <p>Budgétiser les frais de certification au budget prévisionnel 2021 du siège</p> <p>Planifier les audits internes et externes,</p> <p>Planifier l'évaluation interne MJPM</p> <p>Planifier l'évaluation externe CHRS</p> <p>Révision des projets de service CHRS et MJPM et renouvellement de certification ISO</p> <p>Planifier l'évaluation interne CHRS</p>	<p>Annuel</p> <p>En continu</p> <p>2020</p> <p>06/2020</p> <p>Annuel</p> <p>2019</p> <p>2020</p> <p>2021</p> <p>2022/2023</p>

AXE 1 : Consolider les pratiques existantes		
N° et Intitulé :	7	Sécuriser les pratiques liées à la gestion patrimoniale MJPM
Objectif :	<p>Appliquer la loi « le tuteur ne peut ni acquérir les biens du tuteur, ni les prendre à bail ou à ferme »</p> <p>Maintenir les biens patrimoniaux immobiliers et mobiliers des majeurs protégés</p> <p>Etre à jour des inventaires</p> <p>Ne pas faire de clientélisme avec les fournisseurs ou artisans</p>	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de la formation gestion immobilier et patrimoine - Litiges - Réclamations - Dossiers assuranciers - Contrôle sur place et sur pièce - Logiciel métier 	
Echéance :	2023	
Partenaires :	<p>Huissiers</p> <p>Organisme de formation</p> <p>Entreprises (espaces verts, bâtiments...)</p> <p>Experts</p>	
Autres acteurs :	Gestionnaire de patrimoine en interne	
Actions :	<p>Visiter les biens immobiliers en binôme par salariés ou services civiques</p> <p>Créer un poste de gestionnaire de patrimoine (0.5ETP)</p> <p>Elaborer une procédure et notes de service sur la gestion patrimoniale et immobilière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler de façon plus systématique la réalisation des inventaires - Faire devis, réfection et contrôle des travaux sur biens - Contrôler et valider les actes (vente, location, fermage...) en amont systématiquement par la juriste <p>Passer des conventions avec commissaires-priseurs et experts immobiliers</p>	<p>12/2018</p> <p>Budgets annuels</p> <p>12/2019</p> <p>2020</p>

AXE 1 : Consolider les pratiques existantes		
N° et Intitulé :	8	Sécuriser les pratiques liées à la gestion alimentaire en hébergement
Objectif :	Assurer la sécurité alimentaire, l'accès pour tous, en particulier les populations les plus démunies, à une alimentation en quantité et qualité adaptées	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - statistiques BA - contrôle par référent qualité - audit interne et externe 	
Echéance :	06/2021	
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - BA - référent qualité - cabinet d'audit - auditeurs internes 	
Autres acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service - équipe éducative - usagers 	
Actions :	Embauche maitresse de maison Former la nouvelle maitresse de maison Mise en œuvre d'une procédure sécurité alimentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Planifier les contrôles et les acteurs du contrôle (auditeurs internes, auditeur externe + référent qualité) - Etablir un support de vérification et un tableau de bord de suivi - Faire contrôle en juin et en décembre de chaque année sur la durée du projet - Faire suivi par chef de service - Faire contrôle inopiné par référente qualité 	2019 2020 10/2019

AXE 1 : Consolider les pratiques existantes		
N° et Intitulé :	9	Sécuriser les pratiques liées à la gestion de l'atelier de la Maison relais
Objectif :	Assurer la sécurité physique des salariés et usagers de la structure	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - validation du règlement - attestation de mise aux normes - contrôle du SST - validation d'un diplôme d'éducateur technique pour le référent atelier - nombre d'accidents déclarés 	
Echéance :	06/2020	
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> - SST - APAVE - Institut de travail social 	
Autres acteurs :	<ul style="list-style-type: none"> - chef de service - Référent sécurité - Référent atelier 	
Actions / Planning :	<ul style="list-style-type: none"> Diligence des contrôles SST et organismes de contrôle Remise aux normes s'il y a lieu Organisation de la réflexion par chef de service et équipe Rédaction du projet par équipe Validation du projet par direction Validation du projet par CA Rédaction des procédures, supports et imprimés Planification VAE avec organismes paritaire et de formation Bilan d'activité et évolution Planification contrôle et audits 	<ul style="list-style-type: none"> 12/2018 06/2019 06/2019 06/2019 07/2019 09/2019 12/2019 12/2019 12/2019 06/2020

AXE 2 : Développer l'offre de service du SAFED		
N° et Intitulé :	10	Promotion de l'association par les administrateurs auprès des personnes publiques
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître et reconnaître l'association - Valoriser l'association et les actions menées - Lutter contre le risque psychosocial - Etre reconnu comme un acteur incontournable de l'action sociale - Intégrer des instances du secteur 	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites annuelles aux institutions - Nombre de participations à manifestations publiques - Questionnaire partenaires - Questionnaire salariés 	
Echéance :	Durée du projet	
Partenaires :	Directeurs d'administrations Elus Juges Présidents d'associations Fédérations	
Autres acteurs :	Administrateurs Encadrement Pilote partenariat	
Actions / Planning :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place COPIL : CA, chefs de service, siège - Elaboration des besoins, analyser les axes de communication : QQQC pour fixation des modalités de communication - Faire un plan de communication externe sur la gouvernance - Rédaction de supports et d'argumentaires - Mise en œuvre du plan - Rédaction des comptes rendus de contacts - Analyse des retours - Rédaction d'un questionnaire et diffusion (partenaires) - Rédaction d'un questionnaire salarié - Analyse et amélioration 	2019 2019 2020 2020 2020-2023 2020-2023 2020-2023 2023 2023 2023 2023

AXE 2 : Développer l'offre de service du SAFED		
N° et Intitulé :	11	Intégrer de nouvelles compétences de la société civile au conseil d'administration
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des personnes ressources - Mailler le territoire - Mailler les secteurs d'activités 	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles entrées - PV d'AG - Tableau des activités et adresses des administrateurs 	
Echéance :	AG 2020 et suivantes	
Partenaires :	Autres associations Société civile Administrateurs	
Autres acteurs :	Salariés Chargé de communication	
Actions / Planning :	Identification des secteurs géographiques et des secteurs d'activité Contact avec interlocuteurs Recherche d'interlocuteurs adaptés aux besoins et communication sur l'association et son projet associatif Invitations ciblées aux AG Analyse de la pertinence au regard du projet associatif et des valeurs du SAFED Formation administrateurs par le biais de la FEHAP Validation des candidatures en AG	2019 2020-2023 2020 2020-2023 2020-2023 2020 2020-2023

AXE 2 : Développer l'offre de service du SAFED		
N° et Intitulé :	12	Répondre aux appels à projet et aux nouveaux besoins des familles
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir analyser les problématiques et les opportunités - Apporter une réponse adaptée et réactive aux besoins des familles - S'inscrire dans des dispositifs pérennes - Etre partie prenante sur le secteur du social 	
Indicateur de résultats :	Nombre et nature de projets déposés Nombre et nature des projets portés Sollicitation des partenaires Réponse aux besoins des familles	
Echéance :	Durée du projet	
Partenaires :	Financeurs Autres associations Elus Cabinets projets	
Autres acteurs :	Salariés Encadrement Autres associations Fondations	
Actions / Planning :	Procéder à une veille sur les dispositifs, sociologiques, géopolitique, expériences, benchmarking... Mise en œuvre d'un Copil transversal projet : analyse des risques, SWOT, revue de Direction. Analyser les évolutions sociétales et être en veille documentaire par le biais d'inscription a des instances locales, régionales et nationales : <ul style="list-style-type: none"> - Schéma départemental enfance et famille 2014-2018 - Schéma régional des mandats de protection 2015-2019 - Schméa départemental handicap personnes âgées 2014-2019 - Schéma départemental handicap 2017-2022 - Schéma départemental précarité 2018-2023 - PRAPS ARS 2018-2023 Mise en place de dossiers thématiques enrichis et rédaction note d'opportunité Prise de contacts partenaires ou financeurs Rédaction argumentaires et budgets Mise en place d'alertes projets (site favoris...)	Continu Annuel Continu 2019 2020 2020 2023 2024 2024 Continu Annuel Selon projets 2020

AXE 2 : Développer l'offre de service du SAFED		
N° et Intitulé :	13	Mutualiser des ressources avec les partenaires associatifs
Objectif :	<p>Apporter de l'efficacité</p> <p>Optimiser les coûts et les dispositifs</p> <p>Conserver une identité tout en se diversifiant</p> <p>Répondre aux besoins des usagers sur divers champs de compétences</p> <p>Promouvoir des échanges de pratiques et de compétences</p> <p>Préserver les emplois</p>	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts et rencontres avec les partenaires - Nombre de contractualisation - Type de contractualisation - Nature des mutualisations - Comptes administratifs et bilans - Organigramme - Multiplicité de l'offre - Nombre de réponse à appel à projet 	
Echéance :	2020/2021	
Partenaires :	Financeurs et prescripteurs CA Cabinet d'audit Expert-comptable et CAC	
Autres acteurs :	Autres CA Autres équipes	
Planning étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Planification et organisation du CA pour participation à des instances associatives (AG d'autres associations, clubs de dirigeants...) être en veille sur les opportunités de mutualisation - Intégration du CA dans des instances décisionnelles ou / et institutionnelles - Contacts et négociations pro actives du CA - Négociation de crédits d'ingénierie - Formation des administrateurs - Mise en place des coopérations : analyser les projets et la plus-value pour l'utilisateur, pour l'association, analyser les situations financières et organigramme, échanger avec les financeurs et décideurs institutionnels, analyser les modalités de rapprochement - Veille sur appels à projets et réponses coopératives - Analyse d'impacts 	2019 2020 2020 2020 Selon projet Idem Continu Selon projet

AXE 2 : Développer l'offre de service du SAFED		
N° et Intitulé :	14	Repenser le projet immobilier
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les couts - Offrir de bonnes conditions de travail - Lutter contre le risque psychosocial - Donner une bonne image 	
Indicateur de résultats :	Etude de faisabilité Avancement du projet Inauguration	
Echéance :	1/2019 1/2020 1/2021	
Partenaires :	Architectes Financeurs Banques Artisans	
Autres acteurs :	Administrateurs Salariés Encadrement	
Actions / Planning :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un COPIL - Analyse des besoins - Analyse de la faisabilité : financière, où, comment... - Montage du projet immobilier avec architecte - Montage financier avec banques - Elaboration du PPI - Demande d'autorisation - Elaboration des démarches administratives - Lancement des travaux - Contrôle et visites de chantiers - Ameublement - Aménagement - Inauguration 	2019 2019 2019 2019 06/2020 09/2020 09/2020 2020 01/2021 Mensuel 2022 02/2022 06/2022

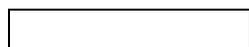
AXE 2 : Développer l'offre de service du SAFED		
N° et Intitulé :	15	Développer la communication externe
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - S'adapter aux nouveaux modes de communication - Informer un large public en vulgarisant les évolutions législatives du secteur - Travailler l'image des métiers du social, surtout ceux en tension - Intégrer de nouvelles technologies 	
Indicateur de résultats :	Nombre et nature des articles presse Nombre et nature des articles réseaux sociaux et site Nombre et nature des réunions d'information Nombre et nature de participations à des manifestations Nombre et nature de sollicitations extérieures Questionnaires partenaires	
Echéance :	Durée du projet	
Partenaires :	Partenaires médico sociaux et sanitaires PQL Partenaires institutionnels Ecoles et centres de formation Collectivités	
Autres acteurs :	Autres associations	
Planning étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des besoins et tensions avec les partenaires nécessaires - Rédaction d'un plan de communication et de priorités - Rédaction de supports d'information adaptés - Organisation de temps de communication (invitations par cibles) - Veille informative et diffusion sur site et réseaux sociaux - Veille sur les manifestations opportunes - mettre à jour régulièrement le site et réseaux sociaux, être en veille sur de nouveaux médias, créer un réseau avec la presse - Evaluation de la démarche par questionnaire partenaires 	Lors des évaluations Trimestriel Selon le plan Semestriel Bimensuel Continu 2020 2020

AXE 2 : Développer l'offre de service du SAFED		
N° et Intitulé :	16	Inscrire l'association dans une démarche de développement durable et d'éco responsabilité
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la planète à l'échelle de l'association - Donner une image dynamique et impliquée socialement 	
Indicateur de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'actions menées - nombre de communications effectuées 	
Echéance :	2021	
Partenaires :	ADEME (guide pratique éco responsable au bureau) CA Salariés et encadrement	
Autres acteurs :	Communication auprès des partenaires, financeurs...	
Actions Planning :	Organisation d'un COPIL	2021
	Analyse des points à améliorer (confer le guide de l'ADEME)	2021
	Elaboration d'un plan d'actions	2022
	Evaluation annuelle du plan d'action	2022
	Recherche de piste de communication, de financement, de trophées	2020
	Communication sur le plan et les résultats	2022

N°	Intitulé	calendrier	Action à mener et acteurs
1	Garantir les droits des usagers		
2	Evaluer des projets personnalisés de chacun des usagers		
3	Pérenniser les budgets annuels	Annuel	<p>Visite aux financeurs par CA et alertes en cas de difficultés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification visites CA : - Support de communication (Voir lien avec fiche 10) : - Modalités d'alerte : - Modalité de saisie :
4	Maintenir une politique de formation et RH forte		
5	Renforcer les pratiques managériales		
6	Réitérer la certification ISO 9001 chaque année et selon les nouvelles versions dans le cadre de l'amélioration continue		
7	Sécuriser les pratiques liées à la gestion patrimoniale MJPM	2023	<p>Passer des conventions avec commissaires-priseurs et experts immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des besoins avec juriste et Cde S - Planification : - Contractualisation : - Présentation au personnel - Evaluation d'impact :
8	Sécuriser les pratiques liées à la gestion alimentaire en hébergement		
9	Sécuriser les pratiques liées à la gestion de l'atelier		
10	Promotion de l'association par les administrateurs auprès des personnes publiques	Durée du projet	<p>COPIL communication : CA, chefs de service, siège</p> <p>Elaboration des besoins, analyser les axes de communication : QQQC pour fixation des modalités de communication</p> <p>Faire un plan de communication externe sur</p>

			<p>la gouvernance Rédaction de supports et d'argumentaires Mise en œuvre du plan Rédaction des comptes rendus de contacts</p>
11	Intégrer de nouvelles compétences de la société civile au conseil d'administration	AG	<p>COPII extension : Identification des secteurs géographiques et des secteurs d'activité Recherche d'interlocuteurs adaptés aux besoins et communication sur l'association et son projet associatif Formation administrateurs par le biais de la FEHAP Contact avec interlocuteurs Invitations ciblées aux AG Analyse de la pertinence au regard du projet associatif et des valeurs du SAFED Validation des candidatures en AG</p>
12	Répondre aux appels à projet et aux nouveaux besoins des familles		
13	Mutualiser des ressources avec les partenaires associatifs	2021	<p>Planification et organisation du CA pour participation à des instances associatives (AG d'autres associations, clubs de dirigeants...) être en veille sur les opportunités de mutualisation Intégration du CA dans des instances décisionnelles ou / et institutionnelles Contacts et négociations pro actives du CA Négociation de crédits d'ingénierie Formation des administrateurs Mise en place des coopérations : analyser les</p>

			projets et la plus-value pour l'utilisateur, pour l'association, analyser les situations financières et organigramme, échanger avec les financeurs et décideurs institutionnels, analyser les modalités de rapprochement Veille sur appels à projets et réponses coopératives Analyse d'impacts
14	Repenser le projet immobilier	2021	COPIIL immobilier: analyse de besoin, faisabilité, recherche de financement, montage du projet
15	Développer la communication externe	Durée du projet	Analyse des besoins et tensions avec les partenaires nécessaires (lors des évaluations) Rédaction d'un plan de communication et de priorités (trimestriel) Rédaction de supports d'information adaptés (selon le plan) Organisation de temps de communication (invitations par cibles) (semestriel) Veille informative et diffusion sur site et réseaux sociaux (bimensuel) Veille sur les manifestations opportunes (continu)
16	Inscrire l'association dans une démarche de développement durable	2021	Travail sur la base de l'analyse du guide ADEME



Gouvernance



Dirigeance